



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DFCPAJI\_D2024\_0182

Mise à disposition – Salle Baratte

### Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu la délibération n°13 du 18 mars 2024 relative à la tarification des occupations au sein des salles communales,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

### DECIDONS

**ARTICLE 1 :** De signer une convention avec Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, en sa qualité de mandataire financier de Monsieur Gérald DARMANIN faisant élection de domicile au 11 rue Kellerman à Tourcoing (59200) pour la location de la salle Baratte, sis rue de la Potente à Tourcoing et ce, pour le 18 juin 2024 de 18H à 22H00.

**ARTICLE 2 :** La Ville facturera son droit d'occupation d'un montant de 164€ net ainsi que le coût de mise à disposition du matériel éventuel.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

**ARTICLE 4 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.  
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.  
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **27 JUIN 2024**

Doriana BECBE,  
Maire de Tourcoing.



Accusé réception en Préfecture le : **27 JUIN 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **27 JUIN 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_D2024\_182 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 27/06/2024  
Objet : Mise à disposition - salle Baratte

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 27/06/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFPCAJI\_D2024\_0182 - Mise \_ disposition - salle Baratte.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240627-DAJI\_D2024\_182-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/06/2024

